



REGLEMENT INTERIEUR

1. Par mesure de sécurité et par respect pour le cours ayant lieu précédemment, les enfants n'ont pas accès à la salle avant l'heure du cours.
2. Pour permettre aux pratiquants de ne pas être placés sous une double autorité (parents, enseignants), la présence de spectateurs n'est pas permise lors des cours. Des événements spécifiques seront organisés à cet effet.
3. La porte de la salle est fermée durant le cours. Afin de ne pas déranger la bonne conduite de ce dernier, les parents se doivent d'être ponctuels. L'enseignant se réserve le droit de refuser tout enfant se présentant en retard.
4. Pour l'enfant, sa présence aux cours est un élément essentiel de sa pratique, de sa progression et de l'évaluation de cette dernière. Les parents se doivent de prévenir l'enseignant des éventuelles absences.
5. L'apprentissage du Taekwondo est guidé par des principes de patience, de persévérance, de politesse, de loyauté, d'acquisition des valeurs et vise à encourager l'harmonie avec les autres. Les ceintures ont une signification. Elles ne peuvent et ne doivent donc, en aucun cas, être distribués aux enfants comme des cadeaux ou pour la seule satisfaction des parents. L'attribution des grades est à la seule estimation de l'enseignant.
6. Au bout de 3 avertissements par rapport au comportement de l'adhérent, l'enseignant peut exclure définitivement l'enfant de son cours.
7. Pratiquer un art martial revient à en adopter ses valeurs, en conséquence de quoi, les membres de l'association sont tenus d'avoir une attitude correcte lors des entraînements et des manifestations sportives associées :
 - Saluer le professeur
 - Saluer à l'entrée et à la sortie du dojang
 - Respecter les infrastructures
 - Respecter l'enseignant et ses élèves
 - Ne pas mâcher du chewing gum
 - Ne pas perturber le cours ou toute manifestation sportive par l'usage du téléphone portable
 - Etre à l'heure au cours
 - Lors des compétitions, avoir un comportement respectueux face à son adversaire ou aux arbitres
 - Les techniques ne doivent être utilisées qu'en cas de légitime défense

8. Par respect pour notre discipline, les Dobocks doivent toujours être impeccables et correctement pliés. Les manches longues, cols roulés, capuches et sous-pulls sont strictement interdits.
9. Les ongles de mains et de pieds doivent être coupés et les cheveux longs attachés.
10. Les bijoux devront tous être enlevés lors de l'entraînement.
11. Une bouteille d'eau doit être ramenée lors de chaque entraînement.
12. La cotisation annuelle comprend les frais de fonctionnement du club ainsi que l'ensemble des dépenses à visées pédagogique, 1/3 du montant annuel de la cotisation devra être versé dans le courant du 1^{er} mois. Passez ce délai, l'enseignant sera tenu de refuser à l'enfant l'accès à la salle.
13. Tout paiement est définitif.
14. L'enseignant est le seul responsable du déroulement de son cours.
15. L'enseignant et les dirigeants veillent aux respects des règles édictées ci-dessus. En cas de manquement ou de comportements contraires à ces règles de la part des parents, ceux-ci s'exposent à l'exclusion de leur(s) enfant(s).

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Signature du pratiquant :

« Lu et approuvé »